



Pourquoi le Libre est-il concerné par cette exposition ?

D'innombrables auteurs ont fait le choix des licences libres pour diffuser leurs œuvres, convaincus des valeurs portées par une démarche qui favorise le partage. Et cette pratique est devenue manifeste avec la démocratisation d'Internet.

Le Libre peut être non seulement l'objet de contrefacteurs (par exemple par le non respect de certaines licences ou par usurpation de nom), mais est surtout une solution aux problèmes de contrefaçon. Et ceci en particulier dans les lieux de diffusion de la connaissance tels que les espaces publics numériques dont fait partie la Cyber-base de la Cité des sciences.

Le Libre avait donc toute sa place dans une exposition consacrée à la contrefaçon.

L'exposition ne se contente pas d'omission, elle relaye également la propagande des industries culturelles.

Partager ce n'est pas voler !

L'exposition ne présente qu'une seule utilisation du droit d'auteur, celle qui bannit la copie et criminalise le téléchargement (la pensée « Hadopi »). L'approche dogmatique et répressive d'Hadopi est présentée, mais les approches alternatives qui prennent en compte le nouvel écosystème sont ignorées.

En privant les visiteurs d'une neutralité de point de vue, la Cité des sciences trompe son public en continuant de marteler des vérités très partielles et très relatives à propos d'un débat — le téléchargement sur Internet — qui est un enjeu majeur de société depuis plusieurs années.